



26ème COLLOQUE
du CREDAF
ORAN
17 mai 2011



*La place de l'administration fiscale
dans un environnement décentralisé*

Commission N° 2

Animation: Belgique, Burkina Faso, Sénégal



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

problématique

- De nombreux pays se sont engagés sur la voie de la décentralisation, depuis plusieurs décennies pour certains.

- La décentralisation fiscale a pour objectif principal de rapprocher les administrés de leurs gouvernants en renforçant les niveaux des finances locales et en donnant aux collectivités locales des pouvoirs en matière de prélèvement fiscal et de dépenses publiques et le pouvoir de décider sur la structure et le niveau des dépenses publiques locales.

- L'enjeu de la décentralisation fiscale est de répartir équitablement les ressources à tous les niveaux et d'offrir aux collectivités territoriales un accès aux ressources correspondant aux responsabilités transférées



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

- ❑ Pour atteindre cette cible, un cadre juridique doit définir et organiser la répartition des responsabilités et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales, dans un souci d'équité et de transparence.

- ❑ Les réformes institutionnelles et l'adaptation du cadre législatif ne sont qu'une étape sur la voie de la décentralisation de la fiscalité. Il faut ensuite améliorer les systèmes de gestion financière et administrative des collectivités locales et faciliter l'amélioration de leurs systèmes de recouvrement des recettes, mais aussi évaluer les actifs fiscaux et actualiser la liste des contribuables.

- ❑ Dans la pratique, la collaboration entre l'administration fiscale d'Etat et les collectivités se heurte souvent à des résistances de l'administration centrale ou des services déconcentrés et à des capacités parfois insuffisantes des collectivités locales



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

1- Le degré de décentralisation fiscale

- les échelons territoriaux (régions, provinces, communes...) et la désignation de leurs représentants (nomination par le gouvernement, élection...)

- le périmètre de la fiscalité locale (les impôts et les taxes concernés...) et les ressources des collectivités locales

- les différentes étapes dans le temps (lois...)



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

2. Le rôle de l'administration fiscale

- ❑ rôle donné à l'administration par les textes relatifs à la décentralisation
 - ❑ à l'administration centrale,
 - ❑ aux services déconcentrés

- ❑ actions menées pour la mise en œuvre de la décentralisation
 - ❑ en interne,
 - ❑ vis-à-vis des collectivités locales



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

2. Le rôle de l'administration fiscale

- mesure des actions mises en œuvre
 - type d'indicateurs
 - Résultats

- contrôle opéré sur l'action des collectivités locales



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

3. Bilan et perspectives

- difficultés rencontrées, freins, résistances
- points forts, points faibles
- gains/bénéfices de la décentralisation de la fiscalité
- impacts sur le civisme fiscal en matière d'impôts locaux



*Commission 2.
La place de l'administration fiscale dans un environnement décentralisé*

3. Bilan et perspectives

- améliorations à apporter
- suggestions
- perspectives